



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

FREQUENCE RENDEMENT JUILLET 2017



➔ **TITRES DE CRÉANCE COMPLEXE** de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 10 juillet 2017 au 28 juillet 2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Frequence Rendement Juillet 2017 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28 juillet 2017, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé).

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

➔ **ISIN** : FR0013262904

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE S.A.**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule est garantie par Natixis S.A.⁽²⁾. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, et de défaut de paiement, faillite ainsi que mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Natixis : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 13 juin 2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur de la formule, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Frequence Rendement Juillet 2017 ». Le Taux de Rendement Actuariel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Actuariel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Actuariel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Frequence Rendement Juillet 2017 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres au marché actions français, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER » ; dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5,00% par an ; code Bloomberg : CLEWE Index ; Sponsor : Euronext Paris SA ; www.euronext.com)...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice CAC® Large 60 EWER si celui-ci enregistre à la date de constatation finale une baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial.

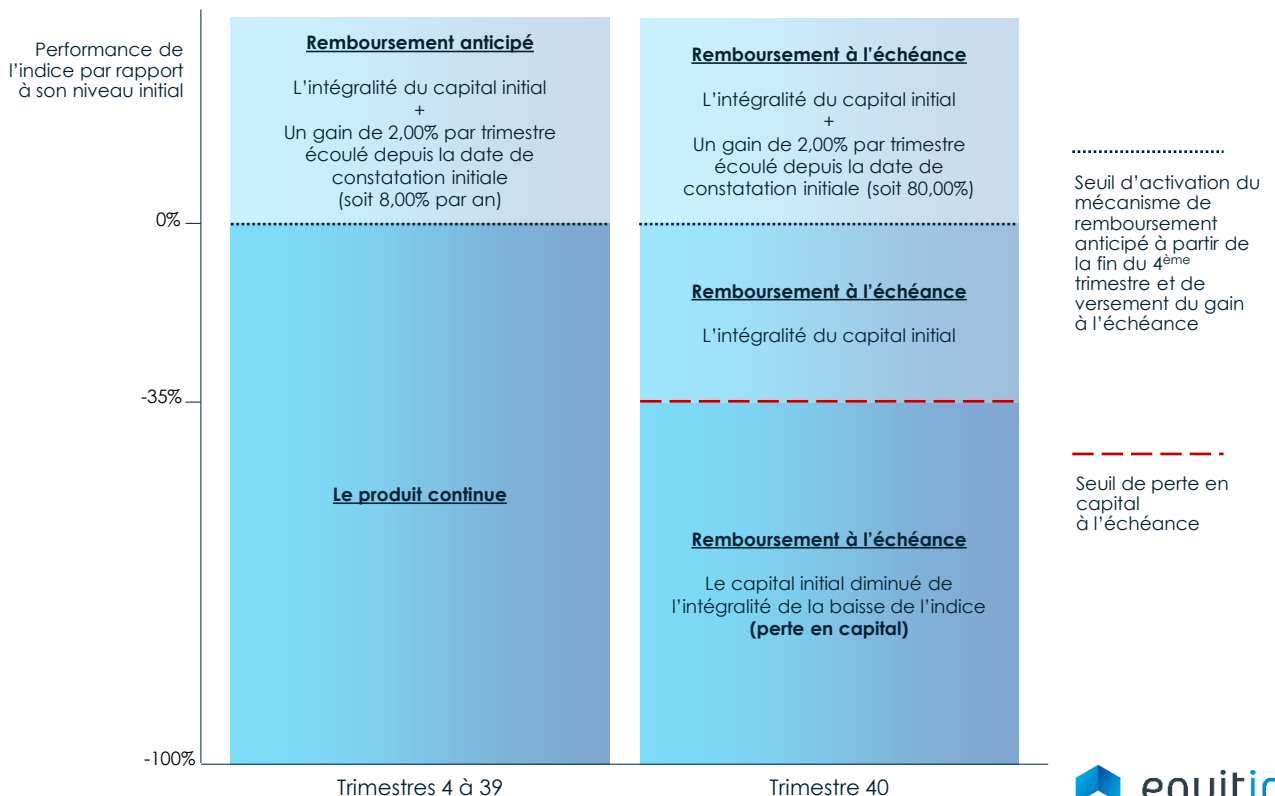
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du trimestre 4 à 39 si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 2,00% par trimestre écoulé si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice CAC® Large 60 EWER a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Net Maximum de 6,72%⁽¹⁾).

Les titres de créance « Frequence Rendement Juillet 2017 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Frequence Rendement Juillet 2017 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC Large 60 EWER®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL DE L'INDICE

Niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER le 28 juillet 2017

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date de constatation trimestrielle (à partir de la fin du 4^{ème} trimestre et jusqu'à la fin du 39^{ème} trimestre⁽¹⁾), on observe le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER :

Si la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER, à une date de constatation trimestrielle, est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale
(Soit un Taux de Rendement Actuariel Net compris entre 5,02% et 6,72%⁽²⁾)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, « Fréquence Rendement Juillet 2017 » s'arrête automatiquement. Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 28 juillet 2027, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER à son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 04 août 2027⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale
(Soit un gain de 80,00% et un Taux de Rendement Actuariel Net de 4,98%⁽²⁾)

Cas médian : Si la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement négative mais supérieure ou égale -35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 04 août 2027⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Actuariel Net de -1,00%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 04 août 2027⁽¹⁾ :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice
(constatée entre le 28 juillet 2017 et le 28 juillet 2027)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale, égale à la baisse enregistrée par l'indice

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC Large 60 EWER®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la fin du 4^{ème} trimestre à la fin du 39^{ème} trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, assortie d'un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit 8,00% par an et un Taux de Rendement Actuariel Net Maximum de 6,72%⁽¹⁾).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, et si la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un gain de 80,00% et un Taux de Rendement Actuariel Net de 4,98%⁽¹⁾).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si le niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial tant que l'indice n'a pas enregistré une performance strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial entre la date de constatation initiale et la date de constatation finale.

INCONVÉNIENTS

- « Frequence Rendement Juillet 2017 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** de paiement et de faillite (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 trimestres à 40 trimestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC® Large 60 EWER, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains** à 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Actuariel Net Maximum de 6,72%⁽¹⁾).
- Le rendement de « Frequence Rendement Juillet 2017 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER autour des seuils de -35% et de 0% par rapport à son niveau initial.
- **L'indice CAC® Large 60 EWER est calculé, dividendes réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

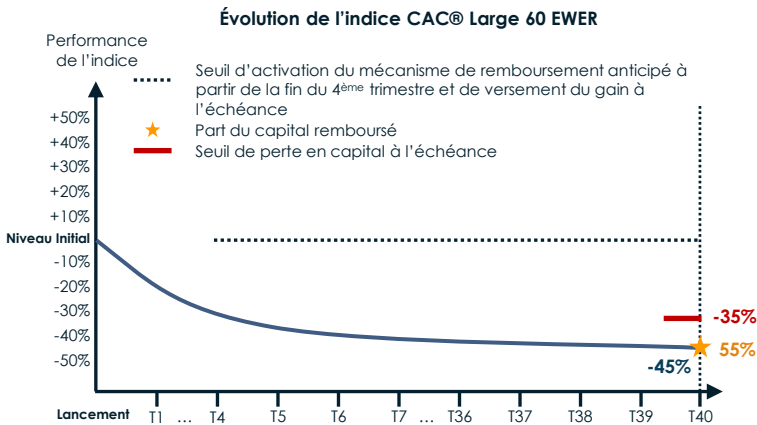
Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- **Risque de contrepartie** : Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation, le 10 juillet 2017. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à Fréquence Rendement Juillet 2017.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement inférieure à -35% par rapport à son niveau initial



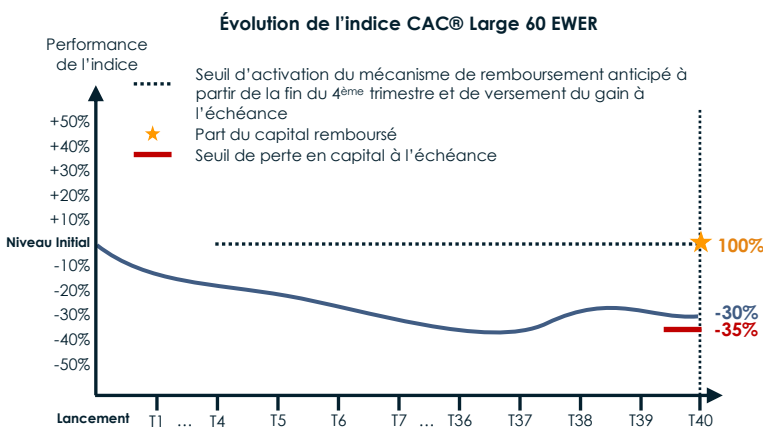
À chaque date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 40 trimestres, à la date de constatation finale, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieure à -35% par rapport à son niveau initial (-45% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de la baisse de l'indice, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de -6,73%⁽¹⁾, égal au Taux de Rendement Actuariel Net pour un investissement direct dans l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement négative mais supérieure ou égale à -35% par rapport à son niveau initial

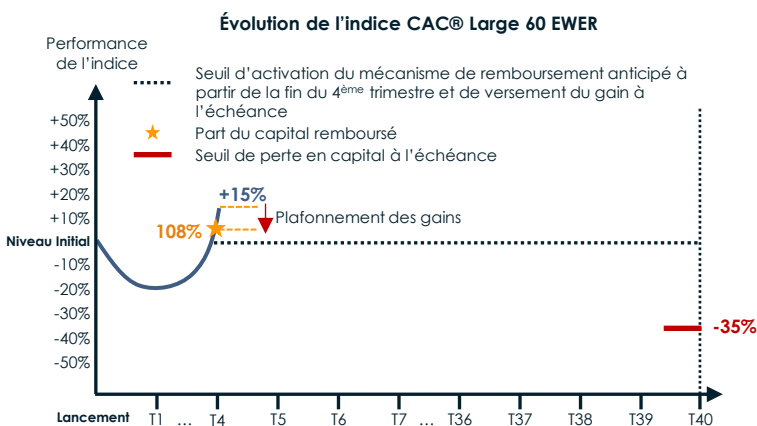


À chaque date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 40 trimestres, à la date de constatation finale, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est négative mais supérieure à -35% par rapport à son niveau initial (-30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de -1,00%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de -4,46%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement de « Frequence Rendement Juillet 2017 ».

SCÉNARIO FAVORABLE : La performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial dès la première date de constatation trimestrielle



À la première date de constatation trimestrielle, à l'issue du trimestre 4, la performance de l'indice CAC® Large 60 EWER est positive par rapport à son niveau initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 8,00% dans cet exemple.

Cette performance correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de 6,72%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de 13,47%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 2,00% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « FREQUENCE RENDEMENT JUILLET 2017 » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE LA PERFORMANCE DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE -35% ET DE 0% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL.



⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC Large 60 EWER®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ZOOM SUR L'INDICE

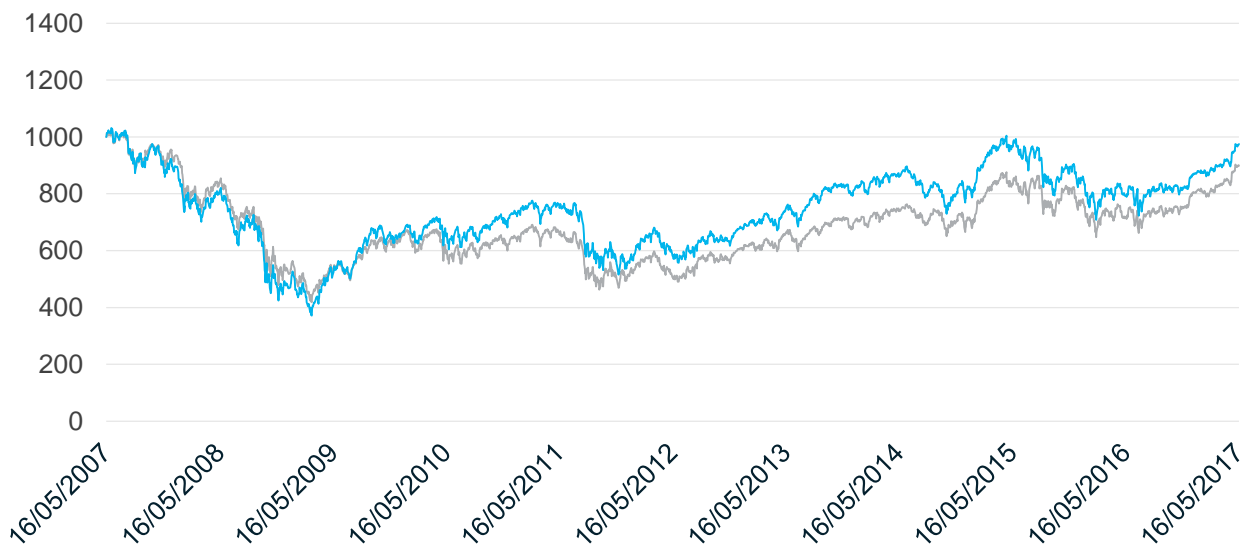
L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous). Il s'agit de la réunion du CAC® 40 et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC® Next 20). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,77 %. L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

EVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 16 MAI 2007 ET LE 16 MAI 2017

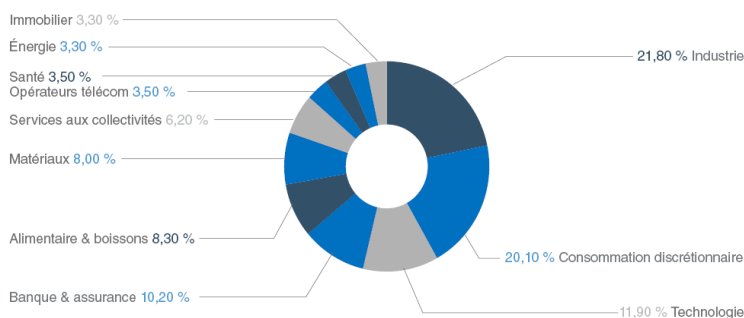
L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Sources : Bloomberg, Natixis (pour la période 2007-2008) le 16 mai 2017



Source : Bloomberg le 16 mai 2017

Performances cumulées au 16/05/2017	1 an	5 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER (dividendes nets réinvestis)	23,08%	67,47%	-2,49%
Indice CAC® 40 (dividendes non réinvestis)	25,37%	77,33%	-10,17%

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	EMTN (Note) de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
GARANT	Natixis SA (Standard & Poor's : A ; Fitch : A ; Moody's : A2 au 13 juin 2017)
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	Indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC Large 60 EWER® ») ; dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5,00% par an ; code Bloomberg : CLEWE Index ; Sponsor : Euronext Paris SA ; www.euronext.com).
DEVISE	EURO
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
DATE D'ÉMISSION	10/07/2017
PRIX D'ÉMISSION	99,99% de la Valeur nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 10/07/2017 au 28/07/2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Frequence Rendement Juillet 2017 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28/07/2017, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
PRIX D'ACHAT	Du 10/07/2017 au 28/07/2017, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,99% à 100% selon un taux annualisé de 0,20% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
DATE DE CONSTATATION INITIALE	28/07/2017
DATE DE CONSTATATION FINALE	28/07/2027
DATE D'ÉCHÉANCE	04/08/2027 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	30/07/2018, 29/10/2018, 28/01/2019, 29/04/2019, 29/07/2019, 28/10/2019, 28/01/2020, 28/04/2020, 28/07/2020, 28/10/2020, 28/01/2021, 28/04/2021, 28/07/2021, 28/10/2021, 28/01/2022, 28/04/2022, 28/07/2022, 28/10/2022, 30/01/2023, 28/04/2023, 28/07/2023, 30/10/2023, 29/01/2024, 29/04/2024, 29/07/2024, 28/10/2024, 28/01/2025, 28/04/2025, 28/07/2025, 28/10/2025, 28/01/2026, 28/04/2026, 28/07/2026, 28/10/2026, 28/01/2027, 28/04/2027.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	06/08/2018, 05/11/2018, 04/02/2019, 06/05/2019, 05/08/2019, 04/11/2019, 04/02/2020, 05/05/2020, 04/08/2020, 04/11/2020, 04/02/2021, 05/05/2021, 04/08/2021, 04/11/2021, 04/02/2022, 05/05/2022, 04/08/2022, 04/11/2022, 06/02/2023, 05/05/2023, 04/08/2023, 06/11/2023, 05/02/2024, 06/05/2024, 05/08/2024, 04/11/2024, 04/02/2025, 05/05/2025, 04/08/2025, 04/11/2025, 04/02/2026, 05/05/2026, 04/08/2026, 04/11/2026, 04/02/2027, 05/05/2027.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% du niveau de clôture de l'indice le 28/07/2017.
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	65% du niveau de clôture de l'indice le 28/07/2017.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation pourra être produite bimensuellement sur demande par Pricing Partners SAS, groupe Thomson Reuters.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Oui
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00% ⁽²⁾ .
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	FR0013262904

⁽¹⁾ Natixis : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 13 juin 2017, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère publicitaire.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Equitim qui commercialise le titre de créance Fréquence Rendement Juillet 2017.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de Fréquence Rendement Juillet 2017 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Fréquence Rendement Juillet 2017 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 6 juillet 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement Euronext

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.